

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 25 septembre 2019**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1001	20	12	1	7

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **mercredi 25 septembre 2019 à 10 h** à SAINT-LÔ au Service Départemental d'Incendie et de Secours (salle n°2), sur convocation du 11 septembre 2019.

M. Patrice PILLET, Président du SMEL, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Patrice PILLET, canton Bricquebec
M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague
Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville
M. Gilles LELONG, canton Turlaville
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire
M. Jean MORIN, canton Créances
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

M. Erick BEAUFILS, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Bernard LEBARON, Communauté d'agglomération du Cotentin
Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Edouard MABIRE, Communauté d'agglomération du Cotentin

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes (représenté par Mme Maryse HEDOUIN)

Délégués des EPCI titulaires :

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Vincent BICHON, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie (pouvoir à M. PILLET)
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Pierre-Jean BLANCHET, Communauté de communes Granville Terre et Mer
M. Thierry LOUIS, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

ETAIENT ABSENTS

Mme Annick ANDRIEUX, Communauté de communes Granville Terre et Mer
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

programme PORPHYRA : culture d'algues
Demande d'aides publiques : DLAL FEAMP

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de l'Association Algues et Compagnie, qui pour son activité, cherche à sécuriser son apport en algue Porphyra

Vu les objectifs, du projet éligible au financement du DLAL FEAMP, composés de :

- La réalisation de l'état des connaissances nombreuses sur le sujet
- L'appréciation des démarches administratives nécessaires
- La mise au point des travaux d'écloserie
- Le transfert sur l'estran et suivi des croissances associées aux conditions physico chimiques
- L'approche sociologique

Vu le projet de partenariat composé de

- l'association Algues et Compagnie Chef de file,
- SMEL
- l'Université de Caen

Vu les compétences des partenaires en mesure de réaliser l'évaluation de la faisabilité technique et économique d'une micro-culture de Porphyra comprenant une écloserie à terre et une phase de grossissement sur estran

Vu la durée du projet prévue sur 3 ans du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise :

- la sollicitation des aides publiques et européennes pour le programme PORPHYRA
- autorise le Président du SMEL à signer les documents nécessaires à la demande d'aides publiques et inhérents au projet.

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Patrice PILLET

